

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PLÉNIÈRE

SOIXANTE ET ONZIÈME SESSION, 65E SÉANCE PLÉNIÈRE – MATIN

# L'Assemblée générale adopte le rapport de sa Troisième Commission et condamne notamment l'occupation de la Crimée

/...

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 (A/71/554)

/...

Par la **résolution III** consacrée au **droit du peuple palestinien à l'autodétermination**, adoptée par 177 voix pour, 7 voix contre (Canada, États-Unis, Îles Marshall, Israël, Micronésie, Nauru et Palaos) et 4 abstentions (Cameroun, Côte d'Ivoire, Soudan du Sud et Tonga), l'Assemblée générale réaffirme le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris son droit à un État de Palestine indépendant.

Elle exhorte tous les États ainsi que les institutions spécialisées et les organismes des Nations Unies à continuer d'apporter soutien et aide au peuple palestinien en vue de la réalisation rapide de son droit à l'autodétermination.

/...